

## Annexe II: Conditions minimales pour les volailles de rente type chair

capacité de troupeau	poulets de chair					dindes d'engraissement					autre volailles de rente type chair		
	à partir de 5000 pièces	entre 200 et 5000 pièces				à partir de 5000 pièces	entre 200 et 5000 pièces				à partir de 5000 pièces	entre 200 et 5000 pièces	
exigences supplémentaires		Bandes de production reprises dans le registre d'exploitation	livraison directe de viandes fraîches sans intervention de l'abattoir	livraison directe de viandes fraîches sans intervention de l'abattoir et bandes de production reprises dans le plan d'exploitation		Bandes de production reprises dans le plan d'exploitation	livraison directe de viandes fraîches sans intervention de l'abattoir	livraison directe de viandes fraîches sans intervention de l'abattoir et bandes de production reprises dans le plan d'exploitation			Bandes de production reprises dans le plan d'exploitation		
qualification sanitaire	B*	B*	B*	C*	C*	B*	B*	B*	C*	C*	B	C	C
vétérinaire d'exploitation	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
un sas d'hygiène équipé	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
une douche dans les nouvelles constructions	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
lots ou bandes de production	lots	lots	bandes de production	lots	bandes de production	lots	lots	bandes de production	lots	bandes de production	lots	lots	bandes de production
Nombre de partie du poulailler existant en dehors du prélocal et de l'espace destiné aux animaux, sas d'hygiène peut être intégré dans le prélocal	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de bandes de production	idem nombre de lots	idem nombre de bandes de production	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de bandes de production	idem nombre de lots	idem nombre de bandes de production	idem nombre de lots	idem nombre de lots	idem nombre de bandes de production
Distinction visuelle entre la partie sale et propre du prélocal	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par bande de production	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par bande de production	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par bande de production	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par bande de production	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par lot	Chaussures appartenant au poulailler par bande de production
Chaussures appartenant au poulailler remplacées par un bain de pieds	non	oui, par lot	Oui, par bande de production	oui, par lot	Oui, par bande de production	non	oui, par lot	Oui, par bande de production	oui, par lot	Oui, par bande de production	non	oui, par lot	Oui, par bande de production
Entrepôt d'aliments séparé en cas d'utilisation d'aliments avec un délai d'attente	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
les lieux de chargement durs et nettoiyable	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
un lieu fixe pour l'entrepôt des cadavres	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

l'entrepôt des cadavres pourvu d'un système de réfrigération	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Entrer dans la partie poulailler via le sas hygiène avec un accompagnant	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
uniquement autres volailles ou oiseaux de volière moyennant séparation formelle	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
bâtiments hermétiques aux oiseaux à l'exception des volets pour le parcours extérieur	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
un programme efficace de lutte contre la vermine et les insectes	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
paillasse propre, sèche et exempte de substances toxiques	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
aliments de fabricants agréés	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
registre d'exploitation avec mention des temps d'attente en cas d'utilisation d'aliments avec temps d'attente	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
mise en place d'1 lot poussins d'un jour	Dans les 72h	Illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	Dans les 72h	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	Dans les 72h	Illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an	illimité si l'espace destiné aux animaux est vidé au moins 2 fois par an
matériel d'emballage neuf ou convenablement désinfecté dans l'espace où vivent les animaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
registre d'exploitation	par lot	par lot	par bande de production	par lot	par bande de production	par lot	par lot	par bande de production	par lot	par bande de production	par lot	par lot	par bande de production
N&D	après chaque lot	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	après chaque lot	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	après chaque lot	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)	à chaque vide sanitaire (min. 2 vides par an)

hygiénogramme	tous les 3 lots, minimum 1 fois par an	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	tous les 3 lots, minimum 1 fois par an	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	minimum une fois par an dans toutes les parties de poulailler vides et sèches à ce moment après le N&D	tous les 3 lots, minimum 1 fois par an	dispensé	dispensé
analyse de l'eau (microbiologique et chimique)	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	dispensé	dispensé	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	annuellement à moins que eau de distribution	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé
contrôle Salmonella à la sortie	par lot, 21 jours avant l'abattage	par lot, 21 jours avant l'abattage	par bande de production, 21 jours avant l'abattage	dispensé	dispensé	par lot, 21 jours avant l'abattage	par lot, 21 jours avant l'abattage	par bande de production, 21 jours avant l'abattage	dispensé	dispensé	par lot, 21 jours avant l'abattage	dispensé	dispensé
type échantillon contrôle à la sortie	2 paires de pédisacs, 1 analyse	2 paires de pédisacs, 1 analyse	2 paires de pédisacs, 1 analyse	néant	néant	2 paires de pédisacs, 1 analyse	2 paires de pédisacs, 1 analyse	2 paires de pédisacs, 1 analyse	néant	néant	2 paires de pédisacs, 1 analyse	néant	néant
contrôle à l'entrée	de chaque lot	de chaque lot	de chaque lot	dispensé	dispensé	de chaque lot	de chaque lot	de chaque lot	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé	dispensé
analyses de routine Salmonella	pas d'analyses supplémentaires	pas d'analyses supplémentaires	pas d'analyses supplémentaires	toutes les parties de poulailler, 2 fois par an, au moment où les animaux sont âgés de 3 semaines	toutes les parties de poulailler, 2 fois par an, au moment où les animaux sont âgés de 3 semaines	pas d'analyses supplémentaires	pas d'analyses supplémentaires	pas d'analyses supplémentaires	toutes les parties de poulailler, 2 fois par an, au moment où les animaux sont âgés de 3 semaines	toutes les parties de poulailler, 2 fois par an, au moment où les animaux sont âgés de 3 semaines	pas d'analyses supplémentaires	pas d'analyses supplémentaires	pas d'analyses supplémentaires